

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 7 février 2025</b>	<b>N° 2025-57</b>

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT  
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET  
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY  
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Anne-Eugénie GASPAR à Mme Françoise FREMY  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER  
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON  
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER  
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN  
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI  
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC  
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27  
M. Stéphane MARI à partir de 15h27

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

**EXCUSE(S) :**

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

**LA SEANCE EST OUVERTE**

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105592-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	<b>Conseil du 7 février 2025</b>	<i>Délibération</i>
	Direction du Foncier	<b>N° 2025-57</b>

**BLANQUEFORT - Zone Industrielle de Blanquefort - ECOPARC - Cession par Bordeaux Métropole d'une emprise de 92 973 m<sup>2</sup> environ sise rue Jean-François de La Pérouse en vue de l'extension du site d'exploitation de la SASU Castel Frères -  
Décision - Autorisation**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'un ensemble de parcelles sises dans la zone industrielle de Blanquefort, rue Jean-François de La Pérouse, dans le périmètre de l'ECOPARC, cadastrées section AT 184, 185, et 416, et section AV 98, 99, 102, 104, 106, 109 et 115, constituant une unité foncière d'un peu plus de 28 hectares.

La Société par Actions Simplifiées à Associé Unique (SASU) Castel Frères, spécialisée à l'international dans la commercialisation de vins et spiritueux est propriétaire d'une unité de production, installée sur des parcelles contigües à la propriété métropolitaine.

Désireux d'étendre son site d'exploitation, ladite SASU Castel Frères a entamé des discussions avec Bordeaux Métropole, en vue de l'acquisition de parcelles métropolitaines cadastrées section AV numéro 98, d'une contenance de 675 m<sup>2</sup>, AV 99 d'une contenance de 41 694 m<sup>2</sup>, AV 102 d'une contenance de 20 171 m<sup>2</sup>, AV 104 d'une contenance de 10 227 m<sup>2</sup>, AV 106 d'une contenance de 271 m<sup>2</sup>, AV 109 d'une contenance de 9 540 m<sup>2</sup>, et AV 115 d'une contenance de 10 156 m<sup>2</sup> ainsi que d'emprises à détacher des parcelles AT 184 pour 29 m<sup>2</sup>, AT 185 pour 69 m<sup>2</sup> et AT 416 pour 141 m<sup>2</sup> ; le tout formant une unité foncière de 92 973 m<sup>2</sup> environ.

Des négociations ont été engagées entre la SASU Castel Frères et Bordeaux Métropole, qui ont abouti à un accord sur le prix unitaire de 40 €/m<sup>2</sup>, soit pour l'emprise de 92 973 m<sup>2</sup>, un montant global de 3 718 920 €.

La Direction de l'Immobilier de l'Etat dûment consultée a validé le prix négocié entre les parties, dans un avis n°2023-33056-96946 en date du 3 janvier 2025.

La délibération proposée au vote des élus a pour objet la validation de la présente opération par le conseil de Bordeaux Métropole, consistant en la cession du bien ci-dessus désigné, propriété de Bordeaux Métropole, ainsi que l'autorisation à donner à Madame la Présidente de Bordeaux Métropole, de signer l'acte et tout autre document afférent à cette opération.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** les articles L.5211-9 et L.1311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat n°2023-33056-96946 en date du 3 janvier 2025,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** la politique menée par Bordeaux Métropole sur son territoire, et plus particulièrement l'aménagement de la zone industrielle ECOPARC, sur la commune de Blanquefort,

**CONSIDERANT** la volonté de la SASU Castel Frères d'étendre sa zone de production dans une emprise contigüe à ses actuels entrepôts,

### **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver la cession par Bordeaux Métropole à la SASU Castel Frères, d'une emprise de 92 973 m<sup>2</sup> environ constituée des parcelles cadastrées section AV numéro 98, d'une contenance de 675 m<sup>2</sup>, AV 99 d'une contenance de 41 694 m<sup>2</sup>, AV 102 d'une contenance de 20 171 m<sup>2</sup>, AV 104 d'une contenance de 10 227 m<sup>2</sup>, AV 106 d'une contenance de 271 m<sup>2</sup>, AV 109 d'une contenance de 9 540 m<sup>2</sup>, et AV 115 d'une contenance de 10 156 m<sup>2</sup> ainsi que d'emprises à détacher des parcelles AT 184 pour 29 m<sup>2</sup>, AT 185 pour 69 m<sup>2</sup> et AT 416 pour 141 m<sup>2</sup>, moyennant le prix de 3 718 920 €, conforme à l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat précité.

**Article 2** : d'imputer la recette résultant de cette cession sur les crédits ouverts à cet effet au compte 775, fonction 515 du Budget principal de l'exercice en cours.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération y compris l'acte authentique qui en sera la suite.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,